

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

# COMMUNE DES ESTABLES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11/06/2024 / Délibération N°20240611\_03**

Date de la convocation 04/06/2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

L'an deux mille vingt-quatre et le 11/06/2024  
À **20 heures 30**, le Conseil Municipal de  
cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans  
le lieu habituel de ses séances sous la  
présidence de Philippe BRUN.

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

X	Philippe BRUN	X	Yves SANIAL
X	Alice MALARTRE		Thierry MICHEL
X	Michel RIBES	X	Alain ROMÉAS
X	Laurence EXBRAYAT	X	Jeanne PRADIER
	Alexandre MALARTRE	X	Michel LEYDIER
	Odette GAILHOT		

Alice MALARTRE a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Tarifs ramassage scolaire à compter de l'année scolaire 2024/2025

Le Maire propose :

- Que la commune prenne en charge, pour les familles des Estables dont les enfants sont scolarisés aux collèges du Monastier sur Gazeille :
  - 24 % du montant du titre de transport pour l'année scolaire (montant 2024/2025 : 225 €)
  - Les frais annexes (Titre Scolaire Plus, frais liés aux demandes de duplicatas, frais liés à une inscription postérieure au 20 juillet 2024) restent à la charge des familles.

Après délibération, le Conseil Municipal APPROUVE cette proposition.



Philippe BRUN, Maire des Estables